

* CITY'IN MARSEILLE CHARTREUX
27 Bd Maréchal Juin
MARSEILLE

Appel de Fonds

Période du 01/10/2018 au 31/03/2019

AIX EN PROVENCE, le 18/09

Appel de Fonds
Réf : 3220-0081 / PASQUET Stéphane

Mr PASQUET Stéphane
24 Avenue d'Arès
33000 BORDEAUX

	Postes à répartir	Total	Base	Tantièmes	Quote-part	Locatif
0088	Appartement Etage: 10eme étage CHARGES COMMUNES GENERALES	16246.50	10000	101	164.09	
	TOTAL DU LOT				164.09	0.00
0129	Parking couvert CHARGES COMMUNES GENERALES	16246.50	10000	13	21.12	
	TOTAL DU LOT				21.12	0.00

Montant de l'appel de fonds **185.21 €**

RECAPITULATIF	ETAT DE VOTRE COMPTE	Dépenses	Versements
Appel TTC 185.21	Solde au 01/10/2017		193.93
	01/10/2017 Remb.Locatif Appel de Fonds		18.84
	01/10/2017 Appel de Fonds	194.36	
	01/10/2017 Fonds de Travaux ALUR	18.41	
	02/03/2018 Solde charges 15/09/2016-30/09/2017		60.98
	01/04/2018 Remb.Locatif Appel de Fonds		18.84
	01/04/2018 Appel de Fonds	194.36	
	01/04/2018 Fonds de Travaux ALUR	18.41	
	01/04/2018 1-MISE EN PLACE CAMERA	148.23	
	03/04/2018 Votre virement 04.2018		193.93
	12/04/2018 Votre virement 04.2018		148.23
	TOTAL DES MOUVEMENTS SUR LA PERIODE	573.77	634.75
	SOLDE CREDITEUR		60.98
	MONTANT DE VOTRE APPEL	185.21	
	TOTAL A PAYER	124.23	

Le ou les copropriétaires ou le conseil syndical qui demandent l'inscription d'une question à l'ordre du jour notifient au syndic, avec leur demande, le projet de résolution lorsque cette notification est requise en application des 7° et 8° du I de l'article 11. Lorsque le projet de résolution porte sur l'application du 3° alinéa de l'article 24 et du b de l'article 25 de loi du 10 juillet 1965, il est accompagné d'un document précisant l'implantation et la consistance des travaux.

MODALITES DE REGLEMENT

AVANT LE	MONTANT	BENEFICIAIRE
01/10/2018	124.23	* CITY'IN MARSEILLE CHARTREUX

COMPTE BENEFICIAIRE
PALATINE 40978-00085-5048215000120 BIC : BSPFFRPPXXX IBAN: FR76 4097 8000 8550 4821 5000 120



PASQUET Stéphane
3220-0081-01/10/2018
124.23€

Les papillons ci-dessous doivent être découpés et joints à vos règlements